



Compiègne, le 9 juin 2017

Les représentants du personnel
CGT-SNMD-Culture,
et SUD-Culture-Solidaires,
membres du CHSCT du SCN des musées et domaine de Compiègne et Blérancourt
à

Madame Dominique François
Inspectrice Hygiène et Sécurité au travail
Ministère de la Culture et de la Communication
Inspection Générale des Affaires Culturelles
3 rue de Valois
75001 PARIS

Lettre R.A.R. n° 1A 132 139 7223 1

Objet : Exercice du recours par le CHSCT pour cas de désaccord sérieux et persistant sur l'organisation et le fonctionnement du musée franco-américain de Blérancourt.

Madame l'inspectrice,

Conformément à l'article 5-5 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et à la circulaire n°MFPF1122325C du 9 août 2011 relative à l'application de ce décret, les membres CGT Culture et SUD-Culture-Solidaires vous demandent de bien vouloir statuer sur le désaccord sérieux et persistant demeurant entre le CHSCT et le directeur du SCN Compiègne Blérancourt relatif à l'organisation et au fonctionnement de musée franco-américain de Blérancourt fermé depuis 10 ans et dont la réouverture est prévue le 24 juin prochain.

Pour rappel, le CHSCT s'est réuni le 5 mai 2017 et a émis un vote défavorable et unanime contre l'organisation et le fonctionnement proposés par le directeur du SCN Compiègne Blérancourt.

Le comité technique musée du 31 mai 2017, suite à la présentation partielle du projet et aux incohérences soulevées, a demandé la tenue d'un CHSCT exceptionnel le 8 juin 2017 afin qu'une proposition structurée et aboutie du fonctionnement et de l'organisation du musée soit présentée aux représentants du personnel.

Le CHSCT exceptionnel s'est tenu le 8 juin 2017 et a émis à nouveau un vote défavorable et unanime à l'encontre de l'organisation et du fonctionnement du musée franco-américain de Blérancourt motivé comme suit :

- absence de DUERP ;
- effectif insuffisant dans le musée franco-américain au regard des postes et des missions prévus ;

- le poste central de sécurité situé à Compiègne, gérant les sites de Compiègne et de Blérancourt, n'est pas dédié uniquement, comme il le devrait, à ses fonctions régaliennes mais se voit confier les fonctions d'accueil du site de Compiègne contrairement à l'avis de la commission de sécurité ;
- absence de renfort de l'effectif du poste central de sécurité, fonctionnant déjà en effectif tendu, et qui se voit attribuer en plus de ses missions, les missions sûreté sécurité de Blérancourt ;
- hyperviseur en cours d'installation, liaison Compiègne/Blérancourt (alarmes, vidéosurveillance et talkie-walkie) non fonctionnelle à ce jour. Ce n'est qu'à l'issue de la mise en service de la liaison dont la date n'est pas définie à ce jour que les tests de l'hyperviseur pourront être effectués et que nous pourrions être assurés que les conditions de sûreté seront réunies.
- l'installation de la protection rapprochée électronique des œuvres ne sera pas opérationnelle pour l'ouverture du musée occasionnant de fait une dégradation des conditions de travail des agents en salle dont l'effectif a été prévu en adéquation avec ce dispositif,
- absence d'agents d'accueil et de surveillance affectés la nuit à Blérancourt,
- mise en danger de l'agent d'astreinte auquel il est demandé d'effectuer des levées de doute seul sur un site dont le parc, qui plus est non clos à ce jour, est dépourvu d'éclairage et de vidéosurveillance.
- non-respect de la réglementation vigipirate eu égard à la symbolique du site (musée franco-américain) ;
- mousse verte constatée à la base des anciennes fondations en pierre (laissées apparentes dans l'extension du musée constituant un espace muséographique) et humidité persistante dans certains espaces du musée ;
- travaux d'aménagement des locaux provisoires du personnel non terminés à ce jour.

Dans le cadre de votre mission de contrôle de l'application de la réglementation relative à la santé et à la sécurité et compte tenu de la réouverture proche du musée prévue dans 15 jours, nous vous demandons de bien vouloir constater sans délai les manquements en matière d'hygiène et de sécurité, d'intervenir dans le cadre de vos prérogatives et d'en informer le CHSCT.

Si votre intervention n'aboutissait pas à lever le désaccord sérieux et persistant existant entre le CHSCT et le directeur du SCN Compiègne Blérancourt, nous vous informons d'ores et déjà que nous procéderons immédiatement à la saisine de l'inspection du travail conformément à l'article 5-5 alinéa 2 du décret n°82-453 susvisé.

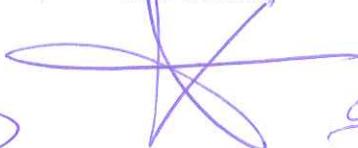
Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Madame l'inspectrice, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Frédéric DOUWES
CGT-Culture

Caroline LESUEUR
Sud-Culture

Sandrine GRIGNON-DUMOULIN
Sud-Culture

Anaïs GIRAULT
Sud-Culture



Copie : Mme la Présidente du CT spécial musées, M. le Président du CHSCT, les secrétaires généraux des syndicats CFDT-CULTURE, CGT-SNMD-Culture, SNAC-FSU-Culture et SUD-Culture-Solidaires.